

*** Info Soleil – un Bulletin à votre service**

Info Soleil, un bulletin bimestriel d'URBIS FOUNDATION (UF) pour vous éclairer sur les activités dans le domaine des énergies renouvelables en général et l'énergie solaire en particulier au Togo et en Afrique. Nous espérons vivement **vos contributions** thématiques ou autres, ainsi, l'adresse suivante est mise à votre disposition. Plus d'hésitation contactez nous vite : cherif@urbistogo.org.

*** Formation de paires éducatrices pour la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque**



Séance théorique

Le 06 avril 2017, un atelier de formation des paires éducateurs s'est tenu au lycée d'enseignement technique d'Attégou à Lomé. Organisé par les responsables de ce lycée, cet atelier a permis de donner d'une manière basique des informations et connaissances sur l'énergie solaires à 50 jeunes (20 filles et 30 garçons) de cet établissement. Cet atelier a permis substantiellement aux formateurs de montrer aux apprenants comment la lumière du soleil peut se transformer en énergie électrique à partir du

raccordement des composantes telles que : les modules PV, la batterie, le régulateur de tension et l'onduleur solaires. Selon M. Afandoé Ayawo, proviseur du lycée et formateur, cet atelier a pour objectif de faire connaître d'abord aux jeunes que le soleil est une source intarissable d'énergie, en suite leur montrer la technologie par laquelle on peut transformer cette énergie du soleil et enfin les initier à la pratique d'une installation complète de matériels solaires. La pratique est rendue possible grâce au kit solaire que URBIS FOUNDATION financé et mis à la disposition de ce lycée à l'instar des lycées techniques d'Aného, d'Adjidogomé de Mango et de Dapaong par le biais du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).



Atelier de pratique

*** Importation et la vente de matériels de production des énergies renouvelables sont exonérées au Togo**

Dans le souci de la réduction de la pauvreté énergétique le gouvernement togolais a fini par prendre une mesure d'exonération en faveur des entreprises sur l'importation de matériels de production des énergies renouvelables.



Matériel solaire Photovoltaïque

Il s'agit explicitement de la loi des finances 2017 N° 2017-002. Cette loi exonère de la Taxe sur la Valeur Ajouté (TVA) toute importation de matériels de production des énergies renouvelables au Togo. Les bénéficiaires de cette loi sont des entreprises agréées par le Ministère des Mines et de l'Energie, soit les entreprises légalement reconnues par l'Etat. Il faut noter que cette loi rentre dans le cadre d'une expérimentation et couvre seulement que l'année 2017. Après cette période le ministère

en charge de l'énergie fera l'état des lieux et optera pour une décision définitive ou pas de la loi.
(Source Ministère de l'énergie)

* Mini-centrales solaires d'un coût global de deux Milliards de FCFA au Togo

Après la phase 1 du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (PRODER 1) qui avait connu l'implantation de 13000 lampadaires sur toute l'étendue du territoire togolais, vient maintenant la phase 2 soit PRODER 2 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des mini-centrales solaires dans quatre villages. Après évaluation des dossiers d'appel d'offre, une entreprise étrangère (STE du Burkina-Faso) et deux entreprises togolaises (CH-2000 et OTAMARI) sont retenues pour concrétiser ce projet d'un cout total de deux milliards de FCFA. Il faut rappeler que l'argent de financement du PRODER 2 est le reliquat après la réalisation du PRODER 1. Tout comme PRODER 1, PRODER 2 est sous la supervision de la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER) et durera huit mois à compter de janvier 2017. Ce projet PRODER 2 est divisé en trois lots.

Le Lot 1 consiste à la fourniture, l'installation et la mise en service de mini-centrales solaires de 100 kWc avec un réseau basse tension de trois kilomètres chacun dans les localités de Takpapini (région des Savanes) ; de Koutoume (région de la Kara)

Le Lot 2 consiste à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une mini-centrale solaire de 250 kWc avec un réseau basse tension de cinq kilomètres et trois stations de pompage d'eau de 20 m³ chacune dans la localité de Assoukoko (région Centrale)

Le Lot3 consiste à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une mini-centrale solaire de 150 kWc avec un réseau basse tension de quatre kilomètres dans la localité de Bavou (région des Plateaux). (Source ARSE)

Selon les responsables de l'Autorité de Réglementation du Secteur d l'Energie (ARSE), PRODER 2 est un projet pilote qui donnera le ton à la mise en œuvre d'ici décembre prochain, d'un projet d'électrification de 62 localités d'un cout global de 21 milliards de FCFA. (Source ARSE)

* Projet de loi sur les installations solaires raccordées au réseau au Togo

Les autorités politiques togolaises ont reconnu que, les énergies renouvelables (EnR) sont peu valorisées et contribuent très faiblement à la production nationale d'électricité. Ainsi, la volonté voire la nécessité d'augmenter la contribution de l'électricité à base des EnR devient évidente. Ainsi, dans

le nouveau contrat signé entre l'État et la CEET, il est recommandé de porter sur la période de 2016 à 2020 le taux des énergies renouvelables à 10% dans le mix énergétique national. La loi existante est neutre en termes de sources d'énergie primaire pour la production d'électricité et n'offre aucune orientation ni incitation en faveur de la promotion et du développement des énergies renouvelables. Ce qui peut poser un frein au développement de cette forme d'énergie. La promotion et le développement des énergies renouvelables dans le sous-secteur de l'électricité requièrent donc la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire. Fort de cela, l'Autorité des Réglementations du Secteur de l'Électricité (ARSE) du Togo a sollicité l'appui du Centre des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC) pour la mise en place de ce cadre législatif et réglementaire. En réponse, Le CEREEC en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) avaient diligenté en novembre dernier une première mission au Togo d'experts pour élaborer le projet de loi sur les installations non raccordées au réseau et des kits solaires (voir info soleil N°9 de décembre 2016). Une deuxième vague d'experts composée de: Dehem Gerard (Directeur Régional des EnR, chef de l'équipe) ; Bene Jemaa (Expert International des EnR) ; Domeni Kossivi (Expert National des EnR) et Toi Pagnibane Meba (Expert juriste) vient d'achever sa mission. Ces experts ont séjourné du 08 au 10 mars 2017 au Togo et ont eu pour tâche l'élaboration d'un projet de loi sur les installations raccordées au réseau. Sur ce, ils ont rencontré et échangé avec les acteurs (publics et privés) de l'énergie afin de prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration de cette loi. Selon les termes de références qui régissent l'élaboration de ce projet, les consultants reviendront d'ici peu au Togo pour faire valider le projet de loi dans un atelier et le soumettre ensuite au Conseil des Ministres et enfin au Parlement National. Selon Aboulaye Abbas, Directeur Technique de l'ARSE, le Togo aura très bientôt un cadre législatif et réglementaire sur les EnR qui permet une pénétration très remarquable de l'énergie verte dans le mix énergétique national.

Grande centrale solaire de toute l'Afrique de l'Ouest



Champ de panneaux solaires

Aujourd'hui la plus grande centrale solaire de l'Afrique de l'Ouest est située à Bokhol au Nord du Sénégal à 5 km de la frontière mauritanienne. Le Sénégal, un pays, où près de la moitié de la population n'avait pas encore accès à l'électricité en début de 2016, est devenu la locomotive énergétique verte de la sous-région. D'une capacité de 20 MW la centrale en question s'étend sur 40 hectares de terre aride balayée par l'harmattan. 40 degrés, 2 000 heures

d'ensoleillement par an, un site idéal pour déployer plus de 75 000 panneaux solaires, soit 12 hectares de modules polycristallins. Ce taux d'ensoleillement permet de produire le double d'électricité de ce que pourrait produire une ferme solaire de même capacité installée en Angleterre ou dans le nord de la France, explique Charlotte Aubin-Kalaïdjian, présidente de Greenwish, la

société d'investissement spécialisée dans les énergies renouvelables qui a mis en service et raccordé la centrale au réseau de la Senelec (Société nationale de l'électricité au Sénégal). Le kilowattheure sera vendu à 40 % du prix moyen du mix énergétique sénégalais. Un prix qui devrait rester fixe pour la durée de vie de cette centrale qui est d'au moins 25 ans.

Il faut aussi souligner que cette centrale va permettre d'éviter l'émission de 23 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Elle va permettre au Sénégal de fournir de l'électricité à 160 000 personnes et se rapprocher d'un mix énergétique plus vert. Le gouvernement s'est fixé comme objectif 20 % d'énergie renouvelable pour 2017 dans le plan Sénégal émergent (PSE).



Câblage de la Centrale

* Gros plan sur l'entreprise P.E.S Togo



Siège social de P.E.S-Togo (Le DG au milieu en costume)

le Togo s'engage avec détermination sur la voie des énergies renouvelables afin d'apporter des solutions globales et durables aux défis environnementaux et aux problématiques de préservation des ressources énergétiques d'origine fossile. Ce choix stratégique est motivé par l'immense potentiel en énergie solaire. Cette énergie constitue l'axe majeur du programme qui consacre au solaire thermique et solaire photovoltaïque une part essentielle. Le solaire devrait atteindre d'ici 2030 plus 47% de la production nationale d'électricité. C'est pourquoi P.E.S-Togo, se consacre à mettre à la portée de la population togolaise la technologie et toute sorte de

matériels solaires pour mieux faire connaître cette nouvelle énergie et son appropriation par le pays ensoleillé d'Afrique et du monde.

Contact: 22353941/99495474. E-Mail: pestogoyahoo.com

La Production Energie Solaire Togo (P.E.S-Togo) est installée légalement au Togo depuis 2007. Elle est spécialisée dans la formation des jeunes, la vente, l'installation et la réparation des systèmes solaires. Il faut noter que P.E.S-Togo fait partie des plus grandes entreprises solaires du pays. Elle emploie près de 50 personnes à temps plein. Selon Nana Souléman, Directeur Général,



Techniciens de PES-Togo